

DÉCLARATION LIMINAIRE du 08 septembre 2026

Monsieur le Président,

L'alliance CFDT-CFTC souhaitait évoquer un sujet en premier lieu, un sujet qui s'impose aujourd'hui à tous les employeurs : les épisodes de chaleur extrême, et vous remercie d'en avoir fait un point à l'ordre du jour de cette instance.

La canicule qu'a connue cet été la France métropolitaine rappelle que le changement climatique n'est plus une perspective lointaine dont la gestion peut être laissée à d'autres. Il dégrade déjà les conditions de travail de milliers d'agents et constitue désormais un risque professionnel à part entière.

Les épisodes de fortes chaleurs provoquent déjà des accidents graves et des décès. L'accélération du changement climatique les aggravera multipliant ainsi les risques sur la santé.

La prévention de ce risque relève pleinement de la responsabilité de l'employeur.

À la DGFIP, les remontées des services montrent que nombre de bâtiments demeurent insuffisamment adaptés : isolation thermique insuffisante, climatisation défaillante, absence de protections solaires efficaces, ventilation insuffisante, températures incompatibles avec des conditions normales de travail.

Les réponses apportées reposent encore trop souvent sur des mesures ponctuelles ou sur la capacité des directions locales à trouver des solutions dans l'urgence, ce que l'alliance CFDT-CFTC porte au crédit de la DDFIP 78 avec notamment une large commande de ventilateurs par anticipation.

Ce n'est plus suffisant.

Les fortes chaleurs ne constituent plus un événement exceptionnel auquel on répond au moyen d'une fiche réflexe. Elles sont devenues un risque professionnel récurrent qui doit être pleinement intégré dans la politique de prévention de la DGFIP.

Cela suppose d'intégrer systématiquement ce risque dans les documents uniques d'évaluation des risques professionnels, de mettre à jour les plans de prévention, de programmer les investissements nécessaires sur le parc immobilier et d'anticiper les adaptations de l'organisation du travail lorsque les conditions climatiques l'imposent.

L'adaptation au changement climatique est désormais un enjeu de santé et de sécurité au travail.

La DGFIP doit s'en saisir avec la même détermination que les autres risques professionnels. Notre alliance demande donc qu'un plan Canicule soit arrêté dans les meilleurs délais.

À l'ordre du jour de cette instance se trouvent soumises à avis, les fiches relatives à la réforme des PCE, ainsi que celles concernant les opérations d'adaptation du réseau territorial pour 2027, à savoir les fusions des SGC de Poissy et de Saint-Germain en Laye, de Saint Quentin en Yvelines et de Trappes et enfin du SGC de Versailles avec la Paierie Départementale.

Les opérations prévues d'adaptation du réseau pour la période 2028-2030 sont quant à elles à l'ordre du jour, pour information, du CSAL prévu la semaine prochaine : ramener les implantations des SIP de 9 à 7, des SIE de 6 à 3, des SGC de 9 à 5 et pour finir le regroupement du SDIF sur le site de Versailles, et la fin des 2 antennes GHT, à terme les sites de Houilles et de Plaisir disparaissant.

Quoi qu'on en dise, Le budgétaire, comme cela a toujours été le cas, reste l'alpha et l'oméga des politiques publiques et a fortiori de notre ministère.

Ces annonces vont peser sur le climat déjà morose qui règne dans les services. Ces changements de localisation pour de nombreux agents vont venir ajouter à cet état de fait, et générer une anxiété émanant d'une décision à prendre concernant une mobilité géographique, professionnelle ou parfois les deux.

A cela vient s'ajouter le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter et qui rend le quotidien de nos collègues de plus en plus difficile à gérer sans aucune augmentation des rémunérations en vue.

L'alliance CFDT-CFTC ne peut donc être en accord avec ces restructurations et demande d'urgence la reprise de réelles négociations salariales, une revalorisation du point d'indice avec une remise à niveau des grilles indiciaires qui se sont tassées en raison de l'augmentation du SMIC, afin d'offrir à nos collègues un réel déroulement de carrière.

L'alliance CFDT-CFTC tient à remercier à nouveau le service de l'assistance de prévention ainsi que les services sociaux pour l'énorme travail accompli malgré un calendrier contraint par des décisions politiques dont ni vous ni nous avons la maîtrise.

Le bilan intermédiaire du service de l'assistance de prévention met ainsi en évidence tout ce qui a pu être fait dans les Yvelines pour l'amélioration des conditions de travail de nos collègues malgré une année diminuée de plusieurs mois rendant l'établissement de devis et le passage de commandes difficiles.

L'alliance CFDT-CFTC désire pour terminer cette déclaration liminaire, réitérer son souhait que les deux instances que sont le CSAL et la Formation Spécialisée puissent encore remplir leur rôle au niveau local en offrant la possibilité, comme cela a été souvent le cas dans notre département, de travailler de manière conjointe à l'amélioration des conditions de travail des agents de la DDFIP des Yvelines, à un moment où le besoin s'en fait particulièrement ressentir dans tous les services et aussi afin de pouvoir offrir un service public de qualité pour le bien-être de tous les usagers.

L'alliance CFDT-CFTC vous remercie de l'attention que vous avez portée à cette déclaration.

Les représentants de l'alliance CFDT-CFTC des Yvelines.